Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 20 juin 2013 17 h

Séance tenue le jeudi 20 juin 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, M. Richard Bélanger, M. Robert Coutu, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Francis Deroo, M. Benoit Dorais, M. Christian G Dubois, M. Jean-Marc Gibeau, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Peter Prassas, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault, M. Peter F. Trent et Mme Maria Tutino,

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Josée Duplessis et M. George McLeish

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Laurent Blanchard (M. Alain Tassé)	Suivi du rapport de la Commission permanente sur l'eau concernant la désinfection à l'ozone à l'usine d'épuration des aux usées / Augmentation des plaintes et données factuelles concernant la qualité de l'air
Mme Susan Stacho	M. Edward Janiszewski	Opposition contre tout projet de construction dans le Boisé de Roxboro **Dépôt d'une pétition**
Mme Leeh Yona	M. Edward Janiszewski	Opposition contre tout projet de construction dans le Boisé de Roxboro **Dépôt d'une pétition**
Mme Beatriz Polanski	M. Edward Janiszewski	Opposition contre tout projet de construction dans le Boisé de Roxboro **Dépôt d'une pétition**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 20.

---

2 - Période consacrée aux membres du conseil

2.01 – Commentaires des élus

Le président de l'assemblée appelle le point « Commentaires des élus ».

Élus	Commentaires
M. Peter F. Trent	Offre la collaboration des villes liées pour les prochains mois et souligne les efforts de la coalition depuis son implantation
M. Laurent Blanchard	Convocation d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération le 4 juillet 2013 en vue d'accorder des contrats aux entreprises certifiées par l'Autorité des marchés financiers
M. Marvin Rotrand	Implantation par la Société de Transport de Montréal de mesures préférentielles afin d'augmenter le nombre de déplacements par autobus

_____

2.02 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Anthony Housefather	M. Laurent Blanchard	Coûts à la charge de l'agglomération dans le dossier de l'Hippodrome

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 34.

_____

CG13 0194

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 20.01 et en y ajoutant l'article 20.40.

Adopté à l'unanimité.

03.01

_____

CG13 0195

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 mai 2013

Il est proposé par M. Richard Bélanger

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 mai 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 juin 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 avril au 26 mai 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 29 avril au 26 mai 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 29 avril au 26 mai 2013.

CG13 0196

Dépôt de la réponse du comité exécutif au bilan de la deuxième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa deuxième année d'activité et le conseil en prend acte.

04.04 1132714004

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Réponse à monsieur Peter Trent concernant les coûts de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation de compétences de gestion.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG13 0197

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques

M. Richard Bélanger dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques, et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

06.01

_____

CG13 0198

Dépôt du rapport conjoint et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux

Monsieur Peter F. Trent dépose le rapport conjoint et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

06.02

_____

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG13 0199

Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) modifié de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) modifié de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

07.01 1132673003

_____

CG13 0200

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 et le conseil en prend acte.

07.02

CG13 0201

Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal » et le conseil en prend acte.

07.03 1130273003

CG13 0202

Dépôt du bilan annuel 2012 intitulé « Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2012 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) 2012 et le conseil en prend acte.

07.04 1134390002

CG13 0203

Dépôt du bilan annuel 2012 intitulé « Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2012 intitulé « Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) » et le conseil en prend acte.

07.05

CG13 0204

Dépôt du rapport sur la biodiversité de Montréal (2013)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport sur la biodiversité de Montréal (2013) et le conseil en prend acte.

07.06 1136218011

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Article 20.01

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Cambli inc. pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 364 606,42 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Retiré (voir l'article 3.01)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0205

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et d'une durée de 5 ans pour le service d'entretien - Appel d'offres public 13-11843 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0779;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés et d'une durée de 5 ans pour le service d'entretien;

2 - d'accorder à Groupe Techna inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11843;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130066002

CG13 0206

Conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans, avec Exprolink inc. pour la fourniture de voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe - Appel d'offres public 13-12802 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0780;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture de voiturettes aspirateurs;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Exprolink inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12802 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1133447004

CG13 0207

Accorder un contrat à Futech St-Laurent inc. pour la fourniture de pièces pour centre de commande et de distribution (CCD) 600V et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets dans le cadre de la réfection des équipements des usines et des stations de pompage - Dépense totale de 840 742,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12839 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0781;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 840 742,14 $, taxes incluses, pour la fourniture de pièces pour le centre de commande et de distribution et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Futech St-Laurent inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 820 742,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12839 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.04 1134474001

CG13 0208

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs, d'îlots, le remplacement de services d'eau et la mise aux normes de feux de circulation, là où requis, dans l'avenue O'Brien, du boulevard de la Côte-Vertu à la rue Deguire, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (P.R.R. 2012 - réseau artériel) - Dépense totale de 2 558 548,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 265801 (10 soum.) / Autoriser un virement budgétaire entre projets et entre compétences

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0788;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 558 548,83 $, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs, d'îlots, le remplacement de services d'eau et la mise aux normes de feux de circulation, là où requis, dans l'avenue O'Brien, du boulevard de la Côte-Vertu à la rue Deguire dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Paysagiste S. Forget inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 405 348,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265801;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134822020

CG13 0209

Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour l'aménagement de la cellule no 3 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 2 872 959,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 795-AE (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0789;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 872 959,50 $, taxes incluses, pour l'aménagement de la cellule no 3 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à L.A. Hébert Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 757 984,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 795-AE;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1133334006

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0210

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection de la maçonnerie et des fenêtres à la caserne de pompiers n° 27, située au 5353, avenue Gatineau, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 505 259,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5656 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0791;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 505 259,60 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et des fenêtres à la caserne de pompiers n° 27, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 420 056,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5656;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1135350002

CG13 0211

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec CFC Dolmen inc. pour l'évaluation psychométrique des aspirants policiers - Appel d'offres public 13-12642 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0792;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, à compter du 1er avril 2013, pour la fourniture sur demande de l'évaluation psychométrique des aspirants policiers;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire CFC Dolmen inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12642 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et CFC Dolmen inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1134464002

CG13 0212

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Centre local de développement Lachine Affaires, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0793

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine Affaires (CLD Lachine), définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135856026

CG13 0213

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique Ahuntsic-Cartierville, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0794;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et CDEC AHUNTSIC-CARTIERVILLE définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1131333007

CG13 0214

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0795;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1130963006

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0215

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement de l'Est (CDEST inc.), pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0796;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et La Corporation de développement de l'Est (CDEST inc.), pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1130960002

CG13 0216

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique (CDEC) Saint-Léonard pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0797;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDEC Saint-Léonard pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1133385026

CG13 0217

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Verdun pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2012 par sa résolution CE13 0798;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD de Verdun, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1134588028

CG13 0218

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest (RESO) pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0799;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest de Montréal (RESO) pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entreprenariat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1134577004

CG13 0219

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0800;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1130558001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0220

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) Montréal-Nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0801;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Montréal-Nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1133301003

CG13 0221

Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 $ en 2013 en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver un budget maximum de 300 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0802;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM;

2 - d'imputer la dépense maximale de 100 000 $ prévue en 2013, après avoir opéré le virement budgétaire à partir des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'approuver un budget maximum de 300 000 $ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération. Le transfert de ces crédits au Service des technologies de l'information sera effectué au courant de l'exercice de 2014 lorsque la facturation avec la STM sera connue.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1135035001

CG13 0222

Accorder un soutien financier de 72 000 $ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville en vue d'effectuer une étude de faisabilité en quatre volets visant la requalification du site de l'ancien Hôpital général de Montréal faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2008-2011 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0815;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 72 000 $ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer une étude de faisabilité en quatre volets visant la requalification du site de l'ancien Hôpital général de Montréal faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2008-2011;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1120525004

CG13 0223

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, nu-propriétaire, vend à La Rue des Femmes de Montréal, à des fins de logements supervisés, les droits immobiliers qu'elle détient dans un immeuble situé au 1313, rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 160 000 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0804;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, nu-propriétaire, vend à La Rue des Femmes de Montréal, à des fins de logements supervisés, les droits immobiliers qu'elle détient dans un immeuble situé au 1313, rue Wolfe, constitué du lot 1 566 576 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 440,4 mètres carrés, pour la somme de 160 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser Auberge Madeleine à vendre les droits immobiliers qu'elle détient dans cet immeuble à titre d'emphytéote à La Rue des Femmes de Montréal;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1134962002

CG13 0224

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour une période de cinq ans, à compter du début des installations, des espaces pour l'ajout de nouvelles antennes et équipements sur le site de télécommunication Anjou-Ray-Lawson, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 526 585,50 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0807;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de cinq ans à compter du début des installations, des espaces pour l'ajout de nouvelles antennes et équipements sur le site de télécommunication Anjou-Ray-Lawson pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 526 585,50 $ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1130785003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0225

Approuver le contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le toit du site Upper Lachine, situé au 2080, rue Harvard à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1er mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 100 028,25 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0808;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le toit du site Upper Lachine, situé au 2080, rue Harvard à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1er mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 100 028,25 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1130785006

CG13 0226

Approuver le contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de radiocommunication sur le site E0143 - Bellerive, situé au 1, place Bellerive à Laval, pour une période de cinq ans à compter du 1er mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 157 394,96 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0809;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de radiocommunication sur le site E0143 - Bellerive, situé au 1, place Bellerive à Laval, pour une période de cinq ans à compter du 1er mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 157 394,96 $, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1130785007

CG13 0227

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., un espace à bureaux au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er septembre 2014 au 31 août 2024 - Dépense totale de 4 772 369,20 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0810;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail, par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 10 ans à compter du 1er septembre 2014, un espace d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 289 737 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail et sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 150 653,70 $, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2014;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1134565006

CG13 0228

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc. pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie, pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours - Dépense totale de 5 420 686,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12590 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0848;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax inc., ci-après désignée plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus :

Contrat	Centre de tri Melimax	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
23	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	998 547,53 $	3
24	Rosemont–La Petite-Patrie	1 483 556,33 $	3
31	Ville-Marie	770 308,10 $	3
36	Écocentre Eadie	927 222,71 $	2
38	Écocentre Petite-Patrie	584 863,55 $	3
40	Écocentre Saint-Michel	656 188,38 $	3

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1134730001

CG13 0229

Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0852;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada ltée pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 09 10912;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme de besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1136135005

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.27 à 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0230

Accorder un contrat à Charex inc. pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 185 139,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0859;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 185 139,26 $, taxes incluses, pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 1 128 704,06 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5609;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Peter Prassas
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.27 1135884001

CG13 0231

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Macogep pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de constructions (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une somme maximale de 133 210,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12571 (1 soum. conforme) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0867;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une période maximale de 24 mois;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Macogep, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 133 210,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12571 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1131237001

CG13 0232

Approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0871;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 $, à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés pour le développement des outils de dépistage et de suivi afin de bien reconnaître les situations de maltraitance envers les aînés et la meilleure façon d'intervenir dans le cadre du projet Ensemble pour contrer les abus, la violence et les fraudes envers les personnes aînées.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1122402001

CG13 0233

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville l'emplacement d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0873;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte de cession, sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., le liquidateur, et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, situés à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte;

2 - d'autoriser un virement de crédits de 76 982,50 $ en provenance du budget des dépenses générales d'administration vers le budget de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin de permettre à celle-ci d'assumer les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1121195004

CG13 0234

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0891;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal » le 22 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1131005003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.32 à 20.36 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0235

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 $ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue - 2013 - 2014 », pour la période du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0877;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 $ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet Leadership des princes de la rue pour les éditions 2013 et 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1131375003

CG13 0236

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 $ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0879;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 $ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour les éditions 2013 et 2014;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1131470002

CG13 0237

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un terrain d'une superficie de 1 159,3 mètres carrés, avec bâtiment, sans considération monétaire, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0885;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède au Village de Senneville un terrain et une bâtisse sis au 53, chemin de Senneville, constitué du lot 2 617 617 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 159,3 mètres carrés, dans le Village de Senneville, sans considération monétaire, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1131368004

CG13 0238

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 110 425,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12770 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0883;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 110 425,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12770 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1134002002

CG13 0239

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Motorola Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et d'accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12217 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0851;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 31 459 067 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12217;

2 - d'imputer les dépenses des lots 1 à 7, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Une portion de cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, pour un montant pouvant aller jusqu'à 20 998 910$. La seconde portion sera assumée par un budget corporatif.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1135035002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé
M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.37 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0240

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction et la réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairage et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 8 444 927,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 103801 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0865;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé
M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 8 444 927,98 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe (P.R.R. 2013 – centre-ville), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Paysagiste S. Forget inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 959 920,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 103801;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.37 1134822021

CG13 0241

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction d'égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse dans la rue Sherbrooke, de la rue Saint-Germain à l'avenue Charlemagne, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 19 750 155,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 215202 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 juin 2013 par sa résolution CE13 0914;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé
M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 19 750 155,60 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse dans la rue Sherbrooke, de la rue Saint-Germain à l'avenue Charlemagne, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 478 483,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215202 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.38 1134822022

CG13 0242

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (UX-13-002) - Dépense totale de 12 974 384,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10066 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 juin 2013, par sa résolution CE13 0915;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé
M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 12 974 384,04 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues du secteur Ouest de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Insituform Technologies limitée, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Ouest, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 12 824 384,04 $, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 10066;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1134551005

CG13 0243

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDÉC centre-nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 juin 2013 par sa résolution CE13 0916;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé
M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDÉC Centre-Nord pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.40 1131176001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0244

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0820;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

de déléguer, pour une période de 12 mois à compter du 1er juillet 2013, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a. les parcs suivants :

   i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
   ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1134235004

CG13 0245

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'un entrepôt et d'espaces à bureau sur un terrain constitué des lots 4 884 110, 4 884 111 et 4 884 112 du cadastre du Québec, sur le territoire du Village de Senneville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0832;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour la construction d'un entrepôt et d'espaces à bureau sur un terrain constitué des lots 4 884 110, 4 884 111 et 4 884 112 du cadastre du Québec, sur le territoire du Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1130678001

CG13 0246

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0897;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1130088002

CG13 0247

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 $ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne no 75, dans l'arrondissement d'Outremont

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 $ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne n° 75 dans l'arrondissement d'Outremont », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1134476001

CG13 0248

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1131368003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0249

Adoption - Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 $ à cette fin »

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 $ à cette fin » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2013 par sa résolution CE13 0550;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 $ à cette fin ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133460005

Règlement RCG 13-009

CG13 0250

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0663;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.02 1124217005

Règlement RCG 13-010

CG13 0251

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0666;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1135075002

Règlement RCG 11-017-1

CG13 0252

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0668;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1135885001

Règlement RCG 08-038-3

CG13 0253

Adoption - Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0662;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.05 1134217003

RCG 13-011

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0254

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0719;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1130963005

Règlement RCG 13-012

CG13 0255

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0717;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1136020001

Règlement RCG 07-031-4

CG13 0256

Approuver le Règlement R-105-12 modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0840;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Edward Janiszewski

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-105-12 modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1136213002

CG13 0257

Procéder à la désignation d'un officier de justice à la cour municipale, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., chapitre C-72.01)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0842;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

de désigner à titre de greffier adjoint de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01), Me Nathalie Gravel, titulaire en intérim du poste de Chef de section du greffe et greffière adjointe.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1130892003

CG13 0258

Nomination de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0890;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans, à compter du 3 juin 2013, représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal :

- M. André Leclerc de Kéroul - Clientèle à mobilité réduite;
- Mme Denise Vaillancourt de la Société de transport de Montréal - Clientèle corporative;
- Mme Claudia Di Iorio de Cool Taxi - Clientèle régulière;
- Mme Lucy Mungiovi de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) - Clientèle touristique;

Adopté à l'unanimité.

51.01 1133335003

À 18 h 14, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Luis Miranda
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Jane COWELL-POITRAS
Mairesse suppléante